

**SAED
Cabinet - ADASEN
Bureau**

Affaire suivie par :
Anne PADIER-SAVOUROUX
I.E.N. École Inclusive
Tél : 03 87 38 64 53
Mél : ce.dsden57-ien-ash@ac-nancy-metz.fr

1 Rue Wilson
57036 METZ CEDEX 01

Metz, le 01/12/2020

Le Directeur académique,
Directeur des Services départementaux
de l'Éducation nationale de Moselle

à

SE-UNSA de la Moselle
M. Serge SPANIER
Rue de l'Argonne
57000 METZ

Objet : réponse à votre courrier du 20 novembre relatif à la scolarisation des élèves en situation de handicap

Monsieur le Secrétaire Départemental,

J'ai été attentif aux éléments apportés dans votre courrier et vous confirme que les temps en classe de référence des élèves bénéficiant d'un dispositif ULIS sont possibles dès lors :

- qu'une seule classe de référence est identifiée,
- que la notion de groupe évoquée dans le protocole sanitaire est respectée,
- que l'élève a la capacité de respecter les gestes barrières

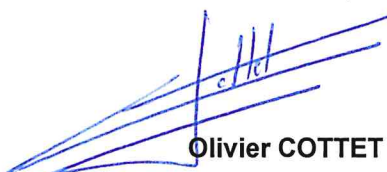
Je partage votre avis quant à la nécessité pour les élèves des dispositifs de maintenir leurs apprentissages en classe de référence. La notion de poursuite du parcours est donc au cœur de nos priorités.

Certains des élèves bénéficiant de dispositifs ULIS sont cependant en grande difficulté pour respecter les gestes barrières. Aussi, afin de leur garantir, et de garantir à tous les élèves et aux professionnels, des conditions d'exercice compatibles avec le protocole sanitaire, les modalités de fonctionnement ne sont pas identiques en tout point et en tout lieu.

Ces informations sont transmises à tous les inspecteurs de circonscription, qui ne manquent pas, au besoin, de nous solliciter pour interroger les situations au cas par cas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Départemental, l'expression de mes meilleures salutations,

Le Directeur Académique


Olivier COTTET